

Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 21 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le quinze mars, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (sortie après le mémoire n° 15 et retour après le mémoire n° 17) – Youssef ZAOUI (départ après le vote sur le maintien du 7<sup>ème</sup> Adjoint) – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (départ après le vote sur le maintien du 7<sup>ème</sup> Adjoint) – Sarah SBIA – Jonathan BERREBI – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Mahamadou N'DIAYE – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX (sortie après le mémoire n° 9 et retour après le mémoire n° 10) – Sabrina SAIDI (départ après le vote des représentants au collège A. Delaune) – Sabrina DEHOUM (départ après le vote sur le maintien du 7<sup>ème</sup> Adjoint) – Fatima MARIE-SAINTE – Koumba KONATE (sortie après le mémoire n° 14 et retour après le mémoire n° 15) – Salomon ILLOUZ – Abdel SADI (départ après le mémoire n° 1) – José MOURY – Aline CHARRON (départ après le mémoire n° 4) – Monique SAMSON – Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE – Manel BENJENNAT.

Représentés: Faysa BOUTERFASS par Youssef ZAOUI – Simbara CAMARA par Christian BARTHOLMÉ – Sylvain LEGER par Abdel SADI – Bernard GRINFELD par Monique SAMSON – Anne JONQUET par Benjamin DUMAS.

Absents: Tuong Lan HOANG – Riyad BELALA – Myriam BENOUDIBA – Waly YATERA – Mariam SAKHO – Vincent OPTAT.

Secrétariat : Fatima MARIE-SAINTE

## 1. Non maintien de Monsieur Selimane ABDERRAHMANE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire et élection d'une nouvelle Adjointe au Maire

- Sur le non maintien de Monsieur Selimane ABDERRAHMANE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 37

Nombre de blanc ou nul : 4

Nombre de suffrages exprimés : 33

Contre le maintien : 22

Pour le maintien : 11

Monsieur Selimane ABDERRAHMANE n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal s'étant prononcé contre son maintien par 22 voix, soit à la majorité absolue.

*Départ de Selimane ABDERRAHMANE, Sabrina DEHOUM et Youssef ZAOUI.*

- Sur la place occupée par le nouvel adjoint, à savoir la 7<sup>ème</sup> place :

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes des élus communistes et socialistes et Sabrina SAIDI)

Ne participe pas : 0

- Sur l'élection du 7<sup>ème</sup> Adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 31

Nombre de blanc ou nul : 9

Nombre de suffrages exprimés : 22

Monsieur Marc DRANE de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 22 voix, soit la majorité absolue, est élu 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

- Sur le vote du nouvel Adjoint de quartier :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 31

Nombre de blanc ou nul : 8

Nombre de suffrages exprimés : 23

Madame Fatou FAYE de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 23 voix, soit la majorité absolue, est élue Adjointe de quartier.

*Départ d'Abdel SADI.*

## 2. Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes

- Sur le vote à main levée

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Collège Auguste Delaune

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 5 (groupe des élus communistes et Sabrina SAIDI)

Ne participe pas : 0

Muriel CABILLAUX, titulaire, et Marc DRANE, suppléant, sont élus représentants au conseil d'administration du collège Auguste Delaune.

*Départ de Sabrina SAIDI.*

- Collège Jean-Pierre Timbaud

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Marc DRANE, titulaire, et Fatou FAYE, suppléant, sont élus représentants au conseil d'administration du collège Jean-Pierre Timbaud.

- Collège Pierre Sémard

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Djafar HAMOUM, titulaire, et Ouassila KOUAICHI, suppléante, sont élus représentants au conseil d'administration du collège Pierre Sémard.

- Collège République

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Simbara CAMARA, Ouassila KOUAICHI, titulaires, et Christine GABEREL, Jonathan BERREBI, suppléants, sont élus représentants au conseil d'administration du collège République.

- Lycée Louise Michel

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Fatima MARIE-SAINTE, Christine GABEREL, titulaires, et Patrice TRULLI, Sarah SBIA, suppléants, sont élus représentants au conseil d'administration du lycée Louise Michel.

- Lycée Alfred Costes

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Marc DRANE, Sarah SBIA, titulaires, et Hervé LEUCI, Djafar HAMOUM, suppléants, sont élus représentants au conseil d'administration du lycée Alfred Costes.

- Lycée André Sabatier

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

Isabelle LEVEQUE, Magalie LE FRANC, titulaires, et Hervé LEUCI, Christian BARTHOLME, suppléants, sont élus représentants au conseil d'administration du lycée André Sabatier.

- Pour le remplacement de Monsieur Selimane ABDERRAHMANE au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Paul Vaillant Couturier

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7 (groupes des élus communistes et socialistes)

Ne participe pas : 0

Manel BENJENNAT est élue représentante au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Paul Vaillant Couturier.

- Pour le remplacement des représentants au sein du conseil d'administration de la SEMECO

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7 (groupes des élus communistes et socialistes)

Ne participe pas : 0

Christian BARTHOLME, Fatou FAYE, Mahamadou N'DIAYE et Youssef ZAOUÏ sont élus représentants au sein du conseil d'administration de la SEMECO.

**3. Vote du taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti par rapport à 2016 et 2017,  
Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2018, les taux suivants pour les trois taxes directes locales :*

taxe d'habitation	<b>26,70 %</b>
taxe sur le foncier bâti	<b>25,83 %</b>
taxe sur le foncier non bâti	<b>81,47 %</b>

#### 4. Reprise anticipée et affectation du résultat 2017 et vote du Budget Primitif 2018 de la Ville

- Reprise anticipée et affectation du résultat 2017

##### **Adopté à la majorité**

Pour : 23

Contre : 4 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 3 (groupe des élus socialistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation, dès le budget primitif 2018, les résultats de l'exercice comptable 2017,*

*Affecte au compte 001 un déficit d'investissement reporté, hors restes à réaliser, de 7 156 343,62 euros,*

*Constata un résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 12 083 663,28 euros,*

*Affecte au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement s'élevant à 12 083 663,28 euros afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, pour un montant de 6 728 388,27 euros, le solde étant affecté au financement des investissements 2018 pour un montant de 5 355 275,01 euros.*

- vote du Budget Primitif 2018 de la Ville

##### **Adopté à la majorité**

Pour : 23

Contre : 7 (groupes des élus communistes et socialistes)

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2018 de la Ville au niveau du chapitre budgétaire, à savoir :*

- *par chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,*
- *par opération pour la section d'investissement,*

*Le Budget Primitif 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :*

- *Section d'investissement (incluant les restes à réaliser) : **75 017 622,81 €***
- *Section de fonctionnement : **114 925 028,75 €***

*Départ d'Aline CHARRON.*

#### 5. Garanties communales d'emprunts à la SA HLM Emmaüs Habitat dans le cadre du rachat de deux résidences à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny

##### **Adopté à la majorité**

Pour : 23

Contre : 3 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 3 (groupe des élus socialistes)

Ne participe pas : 0

**Garantie d'emprunt à la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat pour le rachat à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny de 174 logements de la résidence Estienne d'Orves**

*Le Conseil Municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 14 797 106 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*Dit que la Ville bénéficie de 20 % de droits de réservation de logements, soit 35 logements, pour la durée de l'emprunt, à laquelle s'ajoutent 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de cet emprunt.*

**Garantie d'emprunt à la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat pour le rachat à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny de 105 logements de la résidence située 203-207 avenue Jean Jaurès à Bobigny**

*Le Conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 4 705 805 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*Dit que la Ville bénéficie de 20 % de droits de réservation de logements, soit 21 logements, pour la durée de l'emprunt, à laquelle s'ajoutent 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de cet emprunt.*

**6. Avenant n° 9 à la convention avec la Maison des Adolescents – CASITA – Année 2017**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve que l'avenant n° 9 à la convention entre la Maison des Adolescents – CASITA de l'hôpital Avicenne et la Ville de Bobigny, qui fixe notamment la subvention pour l'année 2017 à 7 500 euros.*

**7. Avenant n° 12 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny – Subvention 2018**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 12 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, d'un montant de 225 000 euros.*

**8. Avenant n° 13 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby – Subvention 2018**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 13 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, d'un montant de 160 000 euros.*

## 9. Avenant n° 3 à la convention cadre avec l'Académie Football de Bobigny – Subvention 2018

### Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1 (Mahamadou N'DIAYE)

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention cadre liant la Ville et l'Académie Football de Bobigny, annexé à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, d'un montant de 160 000 euros.

Sortie de Muriel CABILLAUX.

## 10. Aide aux projets des collèges et lycées dans le cadre de la politique éducative – Année 2018

### Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions pour les projets présentés par les collèges et par les lycées :

<b>collège Pierre Sépard</b>	
Les légendes arthuriennes en forêt de Brocéliande	1 008 €
<b>collège Auguste Delaune</b>	
Voyage Scolaire Malte	1 848 €
Voyage Promovoile	756 €
Voyage AS Sable d'Olonne	1 680 €
<b>collège République</b>	
Projet danse	345 € et mise à disposition d'une salle municipale
Séjour APPN dans le Vercors	3 360 €
Révisions à Thierceville	816 €
<b>collège Jean Pierre Timbaud</b>	
Les tambours parleurs	1 680 €
Sortie AS fin d'année	Mise à disposition d'un car municipal
<b>collège Charles Péguy</b>	
Voyage Rome	1 260 €
Voyage Auvergne et Volcans	3 440 €
<b>lycée Louise Michel</b>	
Théâtre en basse Normandie	Mise à disposition d'un car municipal
Voyage en Angleterre	1 680 €
Les suppliantes d'Eschyle	1 176 €
Une Caméra à la campagne	760 € et mise à disposition d'un car municipal
<b>lycée Alfred Costes</b>	
Roméo et Juliette	882 €
Mémorial de Caen	1 722 €
Remontées mécaniques	798 €
<b>lycée André Sabatier</b>	
Découvrir un terroir français Saint Jean de Luz et sa région	1 848 €
Séjour Pornic	798 €



Retour de Muriel CABILLAUX.

## 11. Subventions 2018 dans le cadre du fonds Créasso's

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (groupe des élus communistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal valide le programme d'actions Créasso's de Bobigny pour l'année 2018,*

Bobigny Boxing 93		5 000 €
APO-G		5 000 €
Les Mamans de Bobigny		5 000 €
Les Sentinelles de l'Abreu		5 000 €
Femmes Relais		5 000 €
	<b>Sous-total</b>	25 000 €
MEJLESS		5 000 €
Sporting club de Bobigny		5 000 €
Un pas vers l'autre		5 000 €
WICASAYA		5 000 €
Académie Football de Bobigny		5 000 €
	<b>Sous-total</b>	25 000 €
Amis des oubliés et de la solidarité		5 000 €
Formation, Insertion, Loisirs		5 000 €
Étincelle d'Espoir		5 000 €
Les amis de l'Étoile		5 000 €
Zonzon 93		5 000 €
	<b>Sous-total</b>	25 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>

## 12. Avenants n° 3 et n°4 à la convention avec l'Établissement public « Bobigny Musiques 93 – Canal 93 » – Prolongation de la convention et subvention 2018

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal Approuve l'avenant n° 3 à la convention avec l'établissement public « Bobigny Musiques Canal 93 » qui prolonge sa durée jusqu'au 31 mars 2021.*

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 4 à la convention avec l'établissement public « Bobigny musiques – Canal 93 », qui prévoit l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2018, d'un montant de 630 000 euros dont 364 237 euros au titre du spectacle vivant et 265 763 euros au titre des contraintes particulières de fonctionnement liées aux exigences de service public imposées par la Ville à la régie.*



**13. Avenant n° 15 à la convention cadre avec l'association Maison de la Culture de la Seine Saint Denis –MC 93 – Subvention 2018**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 15 à la convention cadre liant la Ville de Bobigny à l'association Maison de la Culture de la Seine Saint Denis – MC 93, qui prévoit l'attribution, au titre de l'année 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 455 500 euros.*

**14. Contrat d'objectifs et de moyens 2016 – 2020 de la Maison de la Culture – MC 93**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le contrat d'objectifs et de moyens pour 4 saisons 2016-2020 avec l'État, le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis et l'association Maison de la Culture – MC93.*

*Sortie de Koumba KONATE.*

**15. Protocole d'accord avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour le raccordement au réseau de chaleur géothermique Bobigny-Drancy**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord de mise en place d'une délégation de service public par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).*

*Retour de Koumba KONATE et sortie Kahina AIROUCHE.*

**16. Extension du dispositif de vidéoprotection pour la protection des personnes et des biens et la prévention de la délinquance**

**Adopté à la majorité**

Pour : 22

Contre : 3 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 3 (groupe des élus socialistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve le projet d'extension de la vidéoprotection (3<sup>ème</sup> tranche) sur la Ville pour la période 2018-2019 tel que présenté et décide de déposer les demandes de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) auprès des services de l'État et de tous autres organismes.*

**17. Avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la Société Entretien Exploitation Maintenance (SEEM)**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux passé avec la Société Entretien Exploitation Maintenance (SEEM).*

*Retour de Kahina AIROUCHE.*

**18. Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Brossy & associés, Changement à vue, SAS Mizrahi, IGB Ingénierie, Astell et Alternative, portant le montant du marché de 1 712 084,66 euros hors taxes à 1 869 444,97 euros hors taxes.*

**19. Rapport annuel de la concession de travaux publics pour la réalisation et l'exploitation d'une unité de cogénération pour l'exercice 2016-2017**

**Le Conseil Municipal prend acte**

**20. Modification du tableau des emplois communaux**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 3 (groupe des élus communistes)  
Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide de modifier et de fixer le tableau des emplois pour les cadres d'emplois suivants :*

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Grades</i>	<i>Nombre d'effectifs</i>
<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>	<i>23 – 1 = 22</i>
<i>Attaché</i>	<i>Attaché</i>	<i>76 – 2 = 74</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>16 – 1 + 15</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>57 + 7 = 64</i>
<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>68 – 3 = 65</i>

<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif</i>	$157 - 8 = 149$
<i>Ingénieur</i>	<i>Ingénieur</i>	$10 - 1 = 9$
<i>Technicien</i>	<i>Technicien</i>	$6 - 1 = 5$
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	$25 - 2 = 23$
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>Agent de maîtrise</i>	$15 - 2 = 13$
<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	$66 - 9 = 57$
<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	$69 - 4 = 65$
<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique</i>	$327 - 5 = 322$
<i>Assistant socio-éducatif</i>	<i>Assistant socio-éducatif principal</i>	$12 - 1 = 11$

## 21. Cadrage relatif à l'attribution d'astreintes et permanences

### Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des indemnités d'astreintes selon les barèmes suivants :

### Pour la filière technique :

<i>Indemnités des astreintes</i>						
<i>Périodes d'astreinte</i>	<i>semaine d'astreinte complète</i>	<i>astreinte de nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures</i>	<i>astreinte de nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures</i>	<i>samedi ou journée de récupération</i>	<i>astreinte le dimanche ou un jour férié</i>	<i>astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin)</i>
<i>Astreinte d'exploitation</i>	159,20 €	8,60 €	10,75 €	37,40 €	46,55 €	116,20 €
<i>Astreinte de sécurité</i>	149,48 €	8,08 €	10,05 €	34,85 €	43,38 €	109,28 €
<i>Astreinte de décision</i>	121,00 €	10,00 €	10,00 €	25,00 €	34,85 €	76,00 €

<i>Périodes d'intervention en cas d'astreinte (ou de repos de programme)</i>	<i>nuit</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jour férié</i>	<i>jour de semaine</i>
<i>Montant de l'indemnité d'intervention</i>	22,00 €	22,00 €	22,00 €	16,00 €

### Pour les autres filières :

<i>Indemnisation ou compensation des astreintes</i>					
<i>périodes d'astreinte</i>	<i>semaine d'astreinte complète</i>	<i>astreinte du lundi matin au vendredi soir</i>	<i>jour ou nuit de week-end ou férié</i>	<i>nuit de semaine</i>	<i>astreinte du vendredi soir au lundi matin</i>
<i>montant de l'indemnité d'astreinte (arrêté du 3/11/2015)</i>	149,48 €	45,00 €	43,38 €	10,05 €	109,28 €

ou

compensation d'astreinte (durée de repos compensateur)	1 journée et demie	1 demi-journée	1 demi-journée	2 heures	1 journée
<i>Indemnités et compensation applicable aux interventions en cas d'astreinte</i>					
périodes d'intervention en cas d'astreinte	jour de semaine	samedi	nuit	dimanche ou jour férié	
montant de l'indemnité d'intervention (arrêté du 03/11/2015)	16,00 € de l'heure	20,00 € de l'heure	24,00 € de l'heure	32,00 € de l'heure	

ou

compensation d'intervention (durée du repos compensateur)	nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %	nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %	nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %	nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %
---	--	--	--	--

Le Conseil Municipal décide de compenser les permanences selon les barèmes suivants :

<i>Indemnité des permanences</i>						
périodes de permanence	semaine complète	nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	samedi ou journée de récupération	dimanche ou jour férié	week-end (du vendredi soir au lundi matin)
montant de l'indemnité (arrêté du 14/04/2015)	477,60 €	25,80 €	32,25 €	112,20 €	139,65 €	348,60 €

## 22. Modification de la prime spéciale d'installation

### Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide que la prime spéciale d'installation ne sera allouée aux fonctionnaires à l'occasion de leur titularisation que s'il s'agit d'un premier emploi dans la fonction publique territoriale à condition qu'ils soient nommés dans un grade dont l'indice afférent au premier échelon est, au jour de leur titularisation, inférieur à l'indice brut tel que fixé pour les fonctionnaires de l'État et dont l'indice afférent au dernier échelon est égal au plus à l'indice brut tel que fixé pour les fonctionnaires de l'État pour l'attribution de la même prime.

Il est précisé que les agents contractuels précédemment présents dans la collectivité et titularisés ensuite par celle-ci ne pourront pas prétendre au versement de la prime d'installation par la Ville de Bobigny conformément aux dispositions réglementaires.

## 23. Indemnités de fonction aux élus locaux et prise en charge des frais engagés

### Adopté à la majorité

Pour : 22

Contre : 3 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 4 (groupe des élus socialistes et Gérard Aoustin)

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des indemnités principales pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués	Indemnité en % de l'indice brut terminal
Monsieur Stéphane DE PAOLI	132,50%
Monsieur Christian BARTHOLMÉ	69,45%
Madame Kahina AIROUCHE	41,04%
Monsieur Youssef ZAOUÏ	41,04%
Madame Faysa BOUTERFASS	69,45%
Monsieur Djafar HAMOUM	41,04%
Madame Magalie LE FRANC	41,04%
Monsieur Marc DRANE	41,04%
Madame Sarah SBIA	41,04%
Monsieur Simbara CAMARA	41,04%
Monsieur Jonathan BERREBI	41,04%
Monsieur Gérard Aoustin	19,16%
Madame Isabelle LÉVÊQUE	41,04%
Monsieur Mahamadou N'DIAYE	39,46%
Madame Ouassila KOUAICHI	39,46%
Madame Fatou FAYE	39,46%
Madame Christine GABEREL	39,46%
Monsieur Muriel CABILLAUX	11,79%
Madame Fatima MARIE-SAINTE	41,04%
Madame Sabrina DEHOUM	11,79%
Monsieur Hervé LEUCI	11,79%
Monsieur Pierre MONTELLA	11,79%

## 24. Licenciement de la Directrice de l'Établissement public « Bobigny Musiques 93 – Canal 93 »

### Adopté à la majorité

Pour : 23

Contre : 3 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 3 (groupe des élus socialistes)

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la décision de licencier pour insuffisance professionnelle Madame Marie KERAUDRAN de ses fonctions de direction de l'établissement « Bobigny Musiques – Canal 93 ».

## 25. Octroi de la protection fonctionnelle au Maire

### Adopté à la majorité

Pour : 23

Contre : 3 (groupe des élus communistes)

Abstentions : 3 (groupe des élus socialistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Monsieur Stéphane DE PAOLI, Maire de Bobigny, et de prendre en charge les frais et honoraires inhérents à la défense de ses intérêts.*

## 26. Vœu pour la réalisation de la ligne 15-est du Grand Paris Express

### Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal demande instamment à Monsieur le Premier Ministre de réintégrer la ligne 15-est dans les délais du calendrier initial afin de permettre la pleine réussite de territoires d'intérêt métropolitain comme Bobigny, à l'instar de la Plaine de l'Ourcq.*

*Il exige un soutien significatif de l'État, en lien avec les collectivités compétentes, pour l'aboutissement de 3 projets structurants de transports en commun pour notre Ville :*

- *l'achèvement du tronçon Le Bourget-Noisy le Sec de la ligne de tram-train T11 (ex Tangentielle-Nord),*
- *la création de la ligne T'Zen 3 sur l'actuelle RN3,*
- *la construction d'un nouvel arrêt de la ligne 5 du métro à proximité du carrefour de la Folie. »*

**Le Maire,**

**Stéphane DE PAOLI**

